

COMMUNAUTE DE COMMUNES DROME SUD PROVENCE

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 FEVRIER 2014

Le conseil communautaire, convoqué le 13 février, s'est réuni le 16 janvier à 18h00 à la **Mairie de Pierrelatte** sous la présidence de Monsieur Guy DURAND.

Etaient présent(e)s :

- FESCHET Max (commune de Bouchet)
- GARIN Maryannick (commune de Clansayes)
- FERNANDEZ Marie - LANTHEAUME Michel – MARQUET Sylvie (commune de Donzère)
- GAUDIBERT Jean-Louis (commune de La Baume de Transit)
- CHABERT Christian (commune de La Garde Adhémar)
- APROYAN Michel (commune de Les Granges Gontardes)
- FALLOT Alain – VALETTE Marie-Claude (commune de Malataverne)
- DURAND Guy - BAGES Marguerite – CARACCHINI Christian – DESENNE Marie-Christine - FAURE Elisabeth – GIRARD Jacques – LE DINAHET Georges – MAGALON Anne – MARIANO Sandra – PREVOST Hubert – ROUSSIN Jean-Claude – SERGUIER Nicole (commune de Pierrelatte)
- BESNIER Didier – CANESTRARI Véronique (commune de Rochegude)
- ARMAND Yves (commune de Saint-Restitut)
- CATELINOIS Jean-Michel - BESSIERE Jacqueline - CLERC Gérard - DECOME Bernard LIMONTA Fabien - MONNIER Jean-Claude - TERRASSE Sandra (commune de Saint Paul Trois Châteaux)
- HORTAIL Gérard (commune de Solérieux)
- RIEU Michel – MARQUIS Anne (commune de Suze la Rousse)
- BERGET Marcelle – TURCO Maryvonne (commune de Tulette)

Etaient représentés :

Monsieur TETART Christian / Procuration donnée à Monsieur PREVOST Hubert
Monsieur LENOIR Jean-Luc / Procuration donnée à Monsieur CATELINOIS Jean-Michel
Monsieur PEYPOUDAT Thierry / Procuration donnée à Madame MARQUET Sylvie

Etait excusée :

Madame FOROT Christine

Etaient absents :

Mesdames POLLET-BLACHERE Nelly – RICHEZ Eliette
Messieurs AARAB Mounir – ANDRUEJOL Christian – NALLET Marcel

Monsieur le Président accueille les membres de la communauté de communes et demande à l'assemblée délibérante s'il y a des observations sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

1 – Approbation du règlement intérieur

Le Président présente le projet du règlement intérieur du conseil communautaire qui précise les modalités de fonctionnement interne de la communauté de communes et des divers organes qui en découlent.

Gérard HORTAIL demande des précisions concernant plusieurs articles :

- Article 4 : « convocation » il souhaite que soit modifié « en cas d'urgence, le délai peut être réduit par le Président »

- Article 7 : « secrétariat de séance » pourquoi « il peut adjoindre à ce secrétaire, des auxiliaires... »

- Article 25 : « Accès aux dossiers préparatoires... » et demande que soit rajouté «... les délégués peuvent consulter les dossiers à la CCDSP aux heures ouvrables ».

Georges LE DINAHET demande que les documents envoyés par mail avec la convocation soient mis à la disposition des délégués en support papier, lors de chaque séance.

L'assemblée délibérante vote à l'unanimité le règlement intérieur du conseil.

2 - Transfert des biens

Le Président dresse la liste des biens transférés à la Communauté de Communes par le SIVOM du Tricastin pour les compétences reprises par celle-ci. Les membres du conseil communautaire prennent acte de ce transfert.

2 bis - Cession des biens

Dans un même temps, Le Président propose de valider la cession des biens appartenant au SIVOM du Tricastin et relatifs au fonctionnement général : ordinateur, mobilier, véhicule etc. Ces biens ont dans un premier temps été répartis sur les communes de Saint Paul Trois Châteaux et de Suze la Rousse qui en font aujourd'hui cession pour une valeur de 0 euro. Les membres du conseil communautaire vote à l'unanimité cette cession.

A ce sujet, Maryannick GARIN précise que les communes concernées (Saint-Paul-Trois-Châteaux et Suze la Rousse) doivent aussi délibérer à leur tour pour la cession des biens.

3 – Modification du tableau des effectifs

Le Président rappelle que le Conseil Communautaire du 16 janvier 2014 avait validé le tableau des effectifs de la CCDSP en prenant en compte l'arrêté préfectoral de transfert des agents du SIVOM du Tricastin. Les agents titulaires ou contractuels, remplissant la totalité de leurs missions dans les compétences transférées ainsi que le pôle administratif ont été intégrés au tableau des effectifs de la CCDSP.

Lors de réunions préparatoires des maires des 14 communes qui se sont déroulées en 2013, il a été prévu que le poste de technicien territorial en charge notamment des rivières et du SIG sur le syndicat soit affecté à la compétence aménagement du territoire de la communauté de communes. Le Président propose au conseil communautaire d'ajouter au tableau des effectifs de la CCDSP, un poste de technicien territorial en précisant que cette ouverture de poste permettra le transfert d'un agent ex-SIVOM et non pas une embauche.

Les membres du conseil approuvent la création de ce poste à l'unanimité.

4 – Convention de mise à disposition du personnel

Monsieur le Président propose, sous réserve de l'avis favorable de la CAP et de la finalisation de la mutualisation du service rivière sur la commune de St Paul Trois Châteaux, de mettre à disposition le personnel affecté au poste de technicien territorial pour 50% de son temps de travail à la commune.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité cette mise à disposition.

Le Président précise qu'une réunion est programmée, début mars, avec le sous-préfet, pour valider les travaux à réaliser sur les bassins versants du Lauzon, de la Roubine et des Echaravelles.

Fabien LIMONTA demande à Maryannick GARIN de rappeler les communes concernées par la compétence rivières : Clansayes, Montségur sur Lauzon, Saint Paul Trois Châteaux, Saint Restitut, Solérieux, Lagarde Adhémar, Suze la Rousse et le syndicat nord Vaucluse pour la commune de Bollène.

Elisabeth FAURE demande pourquoi la CCDSP ne reprend pas la compétence.

Max FESCHET explique que les bassins versants pris en compte par le SIVOM ne concernent que quelques communes. D'autres sont au SMBVL par exemple et prendre en compte l'ensemble des rivières du territoire consisterait à faire siéger des élus de la CC au comité du syndicat du Lez.

5 – Convention de prestation de service avec le Syndicat des eaux Baume/Solérieux

Monsieur le Vice-président explique que le syndicat intercommunal des eaux de Baume-Solérieux a participé à l'opération d'équipement en logiciels SIG des communes membres du SIVOM du Tricastin aujourd'hui dissous. Il précise que ces logiciels permettent la consultation du cadastre et des différentes couches du système d'information géographique. A ce titre, le syndicat des eaux était intégré au contrat de maintenance signé avec le fournisseur de logiciel et bénéficiait d'une prestation d'assistance et de mise à jour des données par le SIVOM. Une participation annuelle était versée.

Afin que le syndicat puisse continuer à bénéficier de ces prestations via la communauté de communes, Monsieur le président propose de signer avec le syndicat des eaux, une convention de prestation de service précisant les dispositions techniques et financières de chaque partie.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité les termes de la convention à passer avec le Syndicat des eaux.

6 – Projet de SCOT

Monsieur le Vice-président rappelle la définition d'un SCOT. Il fait part d'une délibération prise par l'agglomération de Montélimar qui valide un périmètre de SCOT englobant le territoire de la communauté de communes Drôme Sud Provence. Le Vice-président pense qu'il est difficile d'accepter de rentrer dans un SCOT sans avoir étudié différentes options.

Didier BESNIER ne souhaite pas que la CCDSP soit définitivement exclue du projet de Montélimar mais ne peut pas accepter d'être inclus dans un SCOT sans avoir participé au débat.

Le Président propose d'adresser un courrier à Monsieur le Préfet de la Drôme, pour l'en avertir et lui demander de reporter sa décision.

Maryannick GARIN propose d'aller plus loin et de faire une délibération de principe.

Le Vice-Président précise par ailleurs que la Communauté de communes Aygues Ouvèze en Provence qui est implantée dans le Vaucluse a fait part d'un autre projet qui engloberait 4 intercommunalités : La CCDSP, la CC de Grignan-l'Enclave, la CC Rhône Lez Provence et la leur (Camaret, Ste Cécile etc.). Il propose que la CCDSP lance sa propre étude de manière à avoir des éléments tangibles sur lesquels se baser pour prendre une décision.

Fabien LIMONTA trouve opportun de se border afin d'éviter de se laisser embarquer contre la volonté des élus de la CCDSP mais demande cependant qui va financer cette étude ?

Michel LANTHEAUME propose de se rapprocher des autres intercommunalités pour partager les coûts dans le cadre d'un groupement de commandes. Il ne cache pas que cela implique un allongement sensible des délais.

Maryannick GARIN pense qu'il est intéressant de pouvoir se positionner de façon indépendante et malgré l'attention qu'il porte aux dépenses modérées et utiles, pose la question de l'intérêt d'une association avec une autre interco.

Monsieur le Président propose de lancer une étude et d'envoyer un courrier au préfet lui demandant de ne pas entériner prématurément un périmètre de SCOT concernant la CCDSP.

7 – Avenant au contrat avec la SAUR / CCDSP / SAINT PAUL TROIS CHATEAUX

Alain FALLOT rappelle la situation de la commune de St Paul Trois Châteaux. Cette dernière est en contrat de délégation de service public avec la SAUR pour la gestion de l'assainissement en général et du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) en particulier jusqu'au 30 avril 2014.

La compétence « SPANC » ayant été transférée le 1^{er} janvier 2014 à la communauté de communes, le contrat de DSP relatif au service d'assainissement entre la commune et la SAUR est donc transféré en partie à la communauté de communes qui prend en charge toutes les missions relatives au SPANC.

Aussi Monsieur le Vice-président propose de signer l'avenant n°2 tripartite au contrat passé avec la SAUR afin de transférer une partie de la délégation de service public de la commune de St Paul Trois Châteaux à la CCDSP.

Les membres du conseil autorisent à l'unanimité le Président à signer cet avenant.

8 – Présentation d'un service commun « Déchets Ménagers »

Didier BESNIER rappelle que trois compétences du Sivom n'ont pas été reprises par la CCDSP : « Rivières », « Enfance/Jeunesse » et « Déchets Ménagers ».

La reprise par les communes de la compétence déchets ménagers génère de nombreux dysfonctionnements et notamment de potentielles pertes financières. Monsieur le Vice-président propose aussi de créer un service commun déchets ménagers. La création du service sera soumise à délibération lors du prochain conseil de mars.

Ce service permettrait de centraliser la gestion et le paiement des actions liées aux déchets. Le service serait financé par les communes adhérentes.

La CCDSP n'ayant pas de compétence liée aux déchets, c'est en revanche une commune qui doit porter les contrats avec les éco-organismes et notamment Adelphe. La commune de Clansayes s'étant proposée, une convention actant le portage devra être validée par les communes autrefois adhérentes au SIVOM de manière à pouvoir bénéficier à nouveau de la TVA réduite et des soutiens matières. La commune de Suze la rousse, propriétaire de la déchetterie continuera à gérer l'accès à la déchetterie contre participation, afin notamment de poursuivre le remboursement de l'emprunt.

9 – Commissions de travail

Monsieur le Président propose d'établir un cadre de travail pour la CCDSP en constituant les commissions de travail suivantes :

- 1^{ère} commission : Finances et personnel ;
- 2^{ème} commission : Aménagement du territoire ;
- 3^{ème} commission : SPANC (Service public d'assainissement non collectif)
- 4^{ème} commission : Déchets ménagers
- 5^{ème} commission : Développement économique;
- 6^{ème} commission : Tourisme
- 7^{ème} commission : Enfance-jeunesse
- 8^{ème} commission : Milieux aquatiques

Monsieur le Président propose également que chaque commission soit composée d'un délégué pour chacune des 3 plus grosses communes, 3 délégués pour les 11 autres communes. Le nombre de délégués resterait cependant modulable et pourrait être porté à 14, le principe d'un seul représentant par commune devant cependant être respecté.

Un délai de réflexion pour la mise en place de ces commissions est proposé.

Questions diverses

Monsieur le Président rappelle la date du prochain conseil qui aura lieu le lundi 17 mars 2014 à 18h00 à Pierrelatte.

La séance est levée par le Président à 19h30.